



Angeles, 15 octobre 2014

Communiqué du GAC – Los Angeles, CA, ÉTATS-UNIS ¹

I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Los Angeles, CA, États-Unis, pendant la semaine du 11 octobre 2014. Soixante trois membres du GAC et dix observateurs ont assisté à la réunion.

II. Activités au sein des unités constitutives

1. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (*Generic Names Supporting Organization - GNSO*)

Le GAC félicite M. Mason Cole pour sa nomination comme agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, dans le cadre d'un projet pilote lancé par le groupe de consultation GAC-GNSO. Le GAC a reçu une mise à jour sur les travaux du groupe et celui-ci accordera des mécanismes pour l'engagement précoce du GAC dans le processus de développement de politiques de la GNSO.

Le GAC et la GNSO ont également échangé leurs points de vue sur les derniers développements en matière de protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales et sur le processus de transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

2. Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions géographiques (*Country Code Names Supporting Organization - ccNSO*)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a été informé sur le récent rapport publié par le groupe de travail sur le cadre d'interprétation. Les conséquences des recommandations du rapport en matière de politiques publiques seront considérées par le GAC entre les sessions. Le GAC et la ccNSO ont également échangé leurs points de vue sur les développements actuels concernant la responsabilité et la gouvernance de l'ICANN.

3. Réunion avec le comité consultatif At-Large (*At-Large Advisory Committee - ALAC*)

¹ Pour accéder aux avis du GAC précédents, que ce soit sur les mêmes thèmes ou sur d'autres sujets, les derniers communiqués du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings> et d'autres communiqués du GAC plus anciens sont disponibles à l'adresse : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

Le GAC s'est réuni avec l'ALAC et a échangé des points de vue sur un éventail de questions, y compris la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, la responsabilité de l'ICANN et les résultats du sommet At-Large ATLAS II. Le GAC et l'ALAC ont partagé leurs graves préoccupations sur la mise en œuvre des engagements d'intérêt public pour les secteurs fortement réglementés des nouveaux gTLD.

III. Questions internes

1. Élections du président et de deux vice-présidents

M. Thomas Schneider, représentant de la Suisse a été élu comme nouveau président du GAC. Le GAC a exprimé ses sincères remerciements à Mme Heather Dryden, la présidente sortante, pour son travail dévoué en tant que présidente depuis 2010 et lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets à venir.

Le GAC a élu les nouveaux vice-présidents, à savoir : Mme Olga Cavalli (Argentine) ; Monsieur Henri Kassen (Namibie) ; et Mme Gema Campillos Gonzalez (Espagne).

Désignation de vice-présidents

M. Wanawit Ahkuputra de la Thaïlande et M. Ihsan Durdu de la Turquie ont été désignés en tant que vice-présidents pour la même période que les vice-présidents récemment élus.

2. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue à l'Albanie, la République dominicaine, la Gambie, le Niger et Sainte-Lucie comme nouveaux membres.

3. Groupe de travail sur l'engagement des organisations gouvernementales et intergouvernementales

Le groupe de travail a tenu une séance d'information conjointe avec le GAC en collaboration avec l'équipe responsable de la participation des parties prenantes mondiales de l'ICANN. Plusieurs domaines pour la coopération et la coordination futures ont été identifiés, ce qui a permis aux représentants régionaux de l'ICANN et aux membres du GAC de s'informer et de s'aider les uns les autres ainsi qu'à intensifier les échanges d'informations au niveau des cadres supérieurs.

4. Secrétariat du GAC

Le contrat existant du Groupe australien d'amélioration continue (*Australian Continuous Improvement Group - ACIG*) garantissant les services de secrétariat du GAC se termine le 7 novembre 2014. Le GAC a noté avec préoccupation que le contrat à long terme doit encore être finalisé, et exhorte le Conseil de l'ICANN à s'assurer que cette question soit conclue dans le plus bref délai.

Le GAC remercie chaleureusement les organisations de soutien (SO) et les comités consultatifs (AC) ainsi que tous ceux au sein de l'ICANN qui ont contribué au dialogue avec le GAC à Los Angeles.

IV. Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN²

1. Transition de la supervision des fonctions IANA par les États-Unis et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec les membres du groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG) et a été informé sur la proposition de processus de transition en ce qui concerne les noms, les numéros et les paramètres de protocole.

a. Recommandation du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. le GAC et ses membres collaboreront activement par le biais de groupes de travail intercommunautaires portant sur :
 - a. l'élaboration d'une proposition de transition de la supervision de l'IANA sur le nommage des fonctions connexes ; et
 - b. la responsabilité et la gouvernance de l'ICANN. Le GAC signale que les détails opérationnels clés pour le flux de travail sur la responsabilité et la gouvernance de l'ICANN sont encore en cours de développement au sein de la communauté.
- ii. le processus de transition des fonctions IANA devrait être guidé par des décisions basées sur le consensus et servir l'intérêt public avec des mécanismes de reddition de comptes clairement réalisables, transparents et vérifiables satisfaisant aux exigences de toutes les parties prenantes concernées.
- iii. la notion d'intérêt public devrait être considérée comme englobant l'intérêt des différentes communautés affectées par le processus de gouvernance de l'Internet et ne pas être limitée aux intérêts et aux objectifs d'un groupe ou d'un ensemble de parties prenantes.
- iv. il est essentiel de s'assurer que les processus de reddition de comptes soient guidés par les principes de la politique publique, outre le point de vue technique. Il est essentiel de s'assurer que

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis du GAC au Conseil, veuillez visiter le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

ces processus soient structurés de manière à ce que toutes les parties prenantes y participent (y compris les gouvernements) afin de s'assurer que le résultat final de l'exercice soit également considéré comme légitime par tous les participants.

2. Avis de sauvegarde applicable à tous les nouveaux gTLD et aux chaînes de catégorie 1 (protection des consommateurs, chaînes sensibles et marchés réglementés) et de catégorie 2 (politiques d'enregistrement limité)

Le GAC se préoccupe toujours du fait que le comité du programme des nouveaux gTLD (NGPC) n'ait pas adopté certaines propositions spécifiques du GAC sur les sauvegardes applicables aux nouveaux gTLD énoncées dans le communiqué de Londres. Dans sa réponse à l'avis du GAC et aux questions liées à la mise en œuvre des sauvegardes du 2 septembre 2014, le NGPC semblait accepter l'avis du GAC et répondre aux questions du GAC. Toutefois, au fond, la réponse du NGPC indique clairement que le comité estime que certains éléments de l'avis du GAC seraient difficiles à mettre en œuvre. En outre, la NGPC a remis à plus tard une réponse concrète sur de nombreux aspects clés de la mise en œuvre de l'avis GAC.

Le GAC a soulevé des questions essentielles liées à la protection du consommateur dans ses communiqués de Beijing et de Singapour, et plus récemment dans son communiqué de Londres, qui aident à établir un climat de confiance pour ces nouveaux domaines lors de leur délégation. Il est urgent d'aborder ces questions maintenant parce que les contrats pour de nombreux nouveaux gTLD ont déjà été signés.

En conséquence,

a. le GAC recommande vivement au Conseil de l'ICANN de concentrer son attention sur les points suivants :

i. mettre en œuvre des sauvegardes liées au WHOIS

1. Fournir au GAC un tableau de bord complet indiquant les étapes et les délais concernant tous les flux d'activité des travaux liés à la sauvegarde sur l'exactitude du WHOIS ;
2. Compléter l'étude pilote sur l'exactitude du WHOIS, y compris l'évaluation de la validation de l'identité et le partage des résultats en temps opportun pour en faire une révision lors de la 52e réunion de l'ICANN ;
3. Prendre des mesures vers l'étape 3 (vérification d'identité) du WHOIS, y compris une analyse coûts-bénéfice des options de mise en œuvre ; et
4. S'engager à définir le processus pour aborder et résoudre les enregistrements WHOIS inexacts et répondre aux rapports de non-conformité.

ii. Risques liés à la sécurité

1. Informer le GAC et donner aux membres du GAC l'occasion de contribuer entre les sessions sur la consultation en cours concernant le cadre pour que les registres répondent aux risques liés à la sécurité ;
2. Informer le GAC des conclusions de cette consultation au plus tard trois semaines avant la 52e réunion de l'ICANN ; et
3. Assurer qu'un mécanisme provisoire soit en place pour répondre efficacement aux risques liés à la sécurité.

iii. Procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public

1. Modifier la procédure de règlement de litiges pour s'assurer que la non-conformité soit efficacement et rapidement abordée, notamment dans les cas qui exigent une intervention urgente.

iv. Vérifier et valider des informations d'identification pour les chaînes de catégorie 1 associées à des secteurs de marché ayant des exigences d'entrée claires et/ou réglementées

1. Reconsidérer la détermination du NGPC de ne pas exiger la vérification et la validation des informations d'identification des titulaires de noms de domaine pour les nouveaux gTLD de catégorie 1 fortement réglementés. Le GAC est d'avis que, pour le nombre limité de chaînes dans les secteurs de marché fortement réglementés, les charges potentielles sont justifiées par les bénéfices pour les consommateurs ; reconsidérer l'obligation de consulter les autorités compétentes en cas de doute sur l'authenticité des informations d'identification ; et reconsidérer l'obligation d'effectuer des vérifications périodiques après l'enregistrement pour que les titulaires de noms de domaine continuent à posséder des informations d'identification valides ; et
2. S'assurer que les questions (vérification / validation ; contrôles après l'enregistrement ; consultation avec les

autorités) soient traitées dans le processus de révision pour les séries suivantes des nouveaux gTLD.

- v. Sauvegardes de catégorie 2 : assurer des politiques d'enregistrement non discriminatoires
 - 1. Modifier les exigences de la spécification PIC pour les nouveaux gTLD de catégorie 2 afin d'inclure une exigence non discriminatoire et de donner aux les titulaires de noms de domaine un moyen de réparation des politiques discriminatoires.

3. Révision de la première série de nouveaux gTLD et préparation pour les séries suivantes

Le GAC a été informé par le personnel de l'ICANN sur le récent *Plan préliminaire de travail sur les révisions et les évaluations du programme des nouveaux gTLD* et en a discuté avec le Conseil de l'ICANN :

a. Recommandation du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN :

- i. les processus de révision devraient être réalisés et finalisés avant la politique pour que les prochaines séries des gTLD soient développées ; ils devraient inclure l'engagement de la communauté sur les questions liées à la communication et à l'accès par les pays en développement et les régions, ainsi que tous les aspects du cadre des gTLD basé sur la communauté.
- ii. des délais réalistes et appropriés doivent être appliqués aux processus de révision afin d'assurer que toutes les leçons de la série la plus récente ont été apprises et d'éviter que la capacité de travail de l'ICANN et de la communauté soit dépassée.

4. Processus d'évaluation de la priorité communautaire

Le GAC a des préoccupations au sujet de la cohérence du processus d'évaluation de la priorité communautaire suite au rejet d'un certain nombre de candidatures. Il est nécessaire d'assurer des critères pour garantir que le traitement de la priorité communautaire soit appliqué de manière cohérente à travers les différentes candidatures.

a. Le GAC demande au Conseil d'administration :

- i. d'analyser cette question et prie instamment le Conseil d'examiner la possibilité d'appliquer un mécanisme d'appel dans la série actuelle, au cas où un titulaire de nom de domaine

contesterait la décision d'un panel d'évaluation de la priorité communautaire

5. Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

- a. Le GAC réaffirme son avis des communiqués de Toronto, Beijing, Durban, Buenos Aires, Singapour et Londres au sujet de la protection des noms et des acronymes des OIG au premier et second niveau, car la mise en œuvre d'une telle protection est en faveur de l'intérêt public, compte tenu que les OIG, créés par les gouvernements sous le droit international, sont objectivement des titulaires de droits différents ; à savoir,
 - i. en ce qui concerne la protection préventive au second niveau, le GAC rappelle le Conseil d'administration que l'avis de toute correspondance avec un nom ou un acronyme d'une OIG envoyé aux titulaires potentiels de noms de domaine, ainsi qu'à l'organisation internationale intergouvernementale concernée, devrait s'appliquer à perpétuité pour le nom et l'acronyme concernés et l'acronyme en deux langues, sans frais pour les OIG ;
 - ii. en ce qui concerne la protection curative au second niveau et compte tenu du PDP de la GNSO en cours sur l'accès aux mécanismes de protection curative des droits, le GAC rappelle le Conseil d'administration qu'un tel mécanisme ne devrait représenter aucun coût pour les OIG ; et par la suite, pour la mise en œuvre d'un tel mécanisme curatif,

b. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. que les principes UDRP ne devraient pas être modifiés ; apprécie l'assurance continue du NGPC pour que les mesures provisoires de protection restent en vigueur dans l'attente de la résolution des débats concernant la protection préventive des noms et des acronymes des OIG ; et soutient le dialogue continu entre le GAC (y compris les OIG), le Conseil d'administration de l'ICANN (NGPC) et la GNSO pour développer des solutions concrètes afin de mettre en œuvre les avis du GAC de longue date.

6. Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Le GAC félicite le comité du programme des nouveaux gTLD de la décision prise (résolution 2014.10.12.NG05) afin de fournir des mesures de protection temporaires pour les noms du Comité International de la Croix-Rouge, des sociétés de la Fédération internationale de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge et des 189 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le GAC prie le Conseil d'administration de l'ICANN et toutes les parties concernées de travailler rapidement pour résoudre les questions à plus long terme qui restent encore en suspens.

7. WHOIS

Le GAC signale qu'il existe un large éventail de questions liées au WHOIS ayant des répercussions importantes sur la charge de travail du GAC et de l'ensemble de la communauté qui inclut :

- l'exactitude : résultats et méthodologie du rapport pilote sur l'exactitude.
- les conflits avec les lois nationales en matière de vie privée.
- les questions liées aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ;
- la mise en œuvre du WHOIS détaillé.
- le groupe de travail du PDP de la GNSO sur la traduction et la translittération de l'information de contact
- la mise en œuvre des exigences du RAA 2013 et du programme des nouveaux gTLD.
- les prochaines étapes pour le rapport du groupe de travail d'experts sur les services d'annuaire des gTLD.

Le GAC demande une feuille de route qui identifie les liens et les délais entre et parmi les questions énumérées ci-dessus, afin de pouvoir collaborer avec d'autres parties et ainsi donner la priorité à ces travaux et rationaliser le calendrier et les délais.

8. Lancement des noms à deux caractères au second niveau

Le GAC signale que de nouveaux opérateurs de registre gTLD ont soumis à l'ICANN des requêtes RSEP (processus d'évaluation des services de registre) pour utiliser des étiquettes à deux caractères au deuxième niveau de leur TLD.

Le GAC a reconnu que les noms de domaine à deux caractères sont largement utilisés au second niveau dans l'ensemble des TLD actuels et qu'ils n'ont pas été la cause des préoccupations en matière de sécurité, stabilité, problèmes techniques ou concurrence. Le GAC n'est pas en mesure d'offrir un avis par consensus sur l'utilisation des noms de domaine à deux caractères au second niveau dans les opérations de registre des nouveaux gTLD, y compris les combinaisons de lettres qui se trouvent également sur la liste ISO 3166-1 alpha-2.

En examinant ces requêtes RSEP et conformément au Guide de candidature, le GAC considère que la période de consultation publique est un mécanisme important de transparence et demande, en outre, que les gouvernements concernés soient alertés par l'ICANN de ces requêtes au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Le GAC passera en revue l'utilisation de noms de pays et de territoires au second niveau et donnera son avis au Conseil d'administration de l'ICANN en temps opportun.

9. Droits de l'homme, droit International et l'ICANN

Le GAC a poursuivi ses discussions de la réunion de Londres concernant l'éventuelle application des droits de l'homme et du droit international aux activités de l'ICANN.

Le GAC travaillera entre les séances afin d'évaluer un éventail de questions, y compris les considérations d'ordre juridique et celles portant sur le rôle possible des droits de l'homme.

10. Responsabilité et transparence

Le GAC a été informé par le groupe de travail du Conseil d'administration pour la mise en œuvre des recommandations du GAC (BGRI-WG) et a accepté les recommandations spécifiques de l'ATRT2 qui évoluent comme suit :

- a. développer un processus officiel pour que le Conseil d'administration informe et demande l'avis du GAC (recommandation 6.4). Continuer à requérir des commentaires sur les processus actuels et les possibilités d'amélioration,
- b. modifier les statuts constitutifs pour mettre en œuvre formellement le processus de consultation documenté ayant été développé par le BGRI-WG (recommandation 6.5). Lors de sa réunion avec le Conseil de l'ICANN, le GAC a été informé que ceci ne sera pas poursuivi dans sa forme actuelle et que la question fera l'objet d'un examen plus approfondi.
- c. le GAC devra convoquer à une réunion de haut niveau régulièrement (recommandation 6.7). Continuer à demander des commentaires sur les lignes directrices pour les réunions gouvernementales de haut niveau du GAC

Le GAC a également discuté son rôle dans le comité de nomination à la lumière des recommandations formulées par le récent rapport du groupe de travail du Conseil sur le Comité de nomination (NomCom). Le GAC poursuivra l'analyse de cette question entre les séances dans le but de fournir son avis lors de la 52e réunion de l'ICANN.

11. Protection des noms géographiques dans les gTLD

Le GAC a convoqué encore une fois à une session communautaire dirigée par le sous-groupe sur les noms géographiques du groupe de travail sur les questions portant sur les futurs gTLD, sur la protection des noms géographiques dans les futures séries de candidature des nouveaux

gTLD. La contribution de la communauté est demandée, via le site Web du GAC, jusqu'au 31 octobre 2014. Le GAC espère travailler avec la communauté sur les moyens de coordonner les efforts dans ce domaine, y compris une séance communautaire qui aura lieu lors de la 52e réunion de l'ICANN.

12. Forum ouvert du GAC

Le GAC a convoqué à une session ouverte pour que la communauté informe et échange des points de vue sur le GAC et ses méthodes de travail, conformément à la recommandation 6.1.a du rapport de l'ATRT2. Des séances similaires ont eu lieu lors de la réunion de Londres et pendant le Forum sur la gouvernance de l'Internet à Istanbul.

V. Prochaine réunion

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 52e réunion de l'ICANN à Marrakech, Maroc.